

### Pourquoi le projet Elimas veut liquider l'Éducation prioritaire ?

À chaque réforme, on nous explique que l'Éducation prioritaire ne remplirait pas sa mission : difficultés et inégalités qui perdurent, étiquette « stigmatisante » créant fuite des élèves les moins en difficultés et une ghettoïsation, multiplicité des labels non lisibles...

Au prétexte que la carte des réseaux actuelle oublie les LP, les zones rurales défavorisées et les écoles isolées, une expérimentation dans les académies d'Aix-Marseille, Lille et Nantes va créer des « contrats passés entre les établissements et les rectorats sur la base de leur projet ». Selon la secrétaire d'État à l'Éduc prio, il y aura un « cadrage et une grille d'indicateurs nationaux ». Or, instaurer un cadre national avec des indicateurs (lesquels ?) et attribuer des moyens locaux par « projet », c'est incompatible.

**Cette réforme n'a qu'un seul objectif : réduire l'Éducation prioritaire au minimum tout en accentuant la concurrence entre établissements par ces contrats de trois ans.** D'ailleurs, Nathalie Elimas dit elle-même que les moyens économisés pourraient servir ailleurs ou à « une autre politique de rémunération des enseignant·es ». **La CGT Éduc'action s'oppose à cette expérimentation inspirée du rapport Azema-Mathiot** et qui vise, à terme, à liquider les REP. Puisqu'effectivement lycées, ruralité « pauvre » et écoles isolées sont oubliés, elle exige leur intégration dans une carte refondée de l'Éducation prioritaire avec les moyens de cette extension.



### DIVISER POUR MIEUX RÉGNER

#### Expérimenter ... pour mieux généraliser !

Seules 3 académies « provinciales » seront pilotes pour ces « contrats d'établissements ». On évite ainsi les académies parisiennes souvent fortement mobilisées...

#### Les REP+ épargnés... pour le moment !

Les établissements REP+, les plus défavorisés, ne seraient pas touchés mais rien n'indique que leur situation sera maintenue durablement, alors même que leurs moyens se sont déjà réduits dans plusieurs académies.

#### Ruralité contre quartiers populaires !

Il faudrait choisir la répartition des moyens entre ruralité et zones urbaines défavorisées... C'est surtout une répartition de la pénurie et une bataille assurée entre zones géographiques qui sont imposées.



Les « contrats d'établissements » nient les besoins des élèves, leur réalité sociale pour se concentrer sur un soi-disant « projet » soumis à l'arbitraire, facteur de pression sur les personnels et d'accroissement des inégalités.

**La CGT Éduc'action refuse cette logique et revendique des critères objectifs, transparents, et reposant sur les difficultés sociales des élèves pour définir la carte de l'Éducation prioritaire. La notion de réseau liant écoles, collèges et lycées doit prévaloir dans la définition de la carte de l'Éducation prioritaire.**

### QUELS CRITÈRES POUR L'ÉDUC PRIO ?

- ◆ un cadrage national des moyens alloués à l'Éducation prioritaire dans les académies, doit être institué ;
- ◆ une nouvelle carte scolaire coordonnée à la politique de la ville et permettant la mixité sociale doit être mise en place ;
- ◆ la carte des écoles, collèges et lycées (LGT et LP) de l'Éducation prioritaire doit être fixée en fonction des besoins, et non pas à partir de contraintes budgétaires.

## QUELS MOYENS POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ?

Plusieurs études, dont celle menée par T. Piketty et M. Valdenaire montrent qu'une diminution de 5 élèves par classe en Éducation prioritaire réduirait de 46 % les inégalités de réussite scolaire en primaire et de 22 % en collège. **Faire réussir les enfants des classes populaires implique une politique d'Éducation prioritaire ambitieuse :**

- un cadrage national des effectifs des classes : dans le 1er et le 2nd degré, avec 15 élèves par classe maximum et le retour des dédoublements;
- des moyens pour travailler en petit groupe, en co-animation choisie...;
- l'Éducation doit être prioritaire de la maternelle à la fin du lycée et s'articuler à des politiques ambitieuses visant à réduire la pauvreté et les inégalités sociales au sein des territoires et entre les territoires, urbains comme ruraux.

**Pour le service santé et social en Éduc prio, la CGT Éduc'action revendique :**

- ★ l'ouverture de postes en nombre suffisant : au moins un·e AS par lycée ou lycée pro, plusieurs par collège d'Éducation prioritaire articulé au réseau d'écoles ;
- ★ Un·e infirmier·e à temps plein au moins par collège ou lycée.

ÉDUCATION  PRIORITAIRE

## QUELLE RECONNAISSANCE POUR LES PERSONNELS ?

### *Par le salaire*

**OUI** au supplément de salaire (NBI) pour tous les personnels intervenant en Éduc prio, enseignant·es ou pas.

**NON** aux primes au « mérite » qui mettent les personnels en concurrence.

### *Par un allègement de service*

**OUI** à un temps de décharge indispensable en Éducation prioritaire pour tenir compte de la pénibilité. Cet allègement ne se substitue pas à la nécessité d'un temps de concertation intégré dans le service.

### *Par un temps de concertation*

**OUI** à son intégration dans le service (et non en plus). Il permet de s'organiser librement en fonction des besoins (équipe disciplinaire, collègues ayant le même groupe classe, échanges de pratiques...).

**OUI**

à la pérennisation des équipes.

La rotation des équipes fragilise la construction de pratiques collectives, les effets d'expérience etc...

Cette pérennisation est donc un enjeu éducatif fondamental nécessitant des incitations financières mais surtout **de bonnes conditions de travail et d'exercice de nos métiers.**

**NON**

à l'entrée des établissements privés dans l'Éducation prioritaire :

Le projet vise à les intégrer à la future carte. C'est un projet esquissé par N. Vallaud Belkacem et demandé par l'enseignement privé. Cela renforcerait la ségrégation scolaire. Il y a urgence à les nationaliser et à **sanctuariser une Éducation prioritaire publique, gage d'équité.**